

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE
SEANCE DU 20 MARS 2014 à AUROS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 14 mars 2014

Date d'affichage de la convocation : 14 mars 2014

Nombre de membres en exercice : 51

33 titulaires présents : M. Serge BEZOS, M. André Marc BARNETT, M. Stéphane SAVIGNEUX, M. Jean Claude COURREGES, M. Serge ISSARD, M. Bernard PAGOT, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Claude COURREGES, M. Jean Louis SAUMON, Mme Chantal BOUGES, M. Jean Claude TRENTIN, M. Jean Marie MONGIE, Mme Michèle BRUJERE, M. Thierry BOS, Mme Chantal PICON, M. Michel DESPUJOL, M. François DAMORAN, M. Bernard CASTAGNET, M. Bruno MARTY, M. Raymond VAILLIER, Mme Sylvette SAINT-MARC, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Jean Louis FAVEREAU, M. Joël DOUX, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Jean-Claude CONSTANTIN, M. Philippe BOISSONNEAU, M. Christophe GERY, M. Laurent CADIC, M. Patrick MONTO.

* * *

3 suppléants votants : M. Jacky BRITTON (pour M. Jean NOUVEL), M. Bernard CHAVELARD (pour M. Thierry GOURGUES), M. Didier LECOURT (pour M. Louis NEGRO).

* * *

5 titulaires excusés et non suppléés : M. François MERVEILLEAU, Mme Claudie CLEMENCON, Mme Solange MENIVAL, M. Eric SAURIN, Mme Marie-Claude JEAN.

10 titulaires non excusés et non suppléés.

* * *

Président de séance : M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COURREGES (élu d'Auros).

* * *

Votants : 36

Le Maire d'Auros accueille les élus en Mairie d'Auros et les remercie de leur présence pour ce dernier Conseil communautaire de la mandature.

Le Président ouvre la séance ordinaire à vingt heures trente.

* * *

Désignation d'un secrétaire de séance : est élu à l'unanimité, M. Jean-Claude COURREGES, élu de la commune d'Auros.

Approbation à l'unanimité (avec une demande de rectification suite à une erreur de frappe sur la liste des absents non excusés non suppléés du dernier conseil) du compte-rendu de la dernière séance. La mention des noms des délégués non excusés non suppléés est retirée du compte-rendu.

* * *

Débat d'orientations budgétaires (sans vote) :

Le Président revient sur le vote des CA 2013 du Réolais et du Pays d'Auros en rappelant que la reprise des excédents ne génère aucune inquiétude sur la construction du BP 2014.

Il rappelle combien le vote en déficit du CA 2013 de l'ancienne CdC du Monségurais et l'absence de visibilité sur la réalité des dépenses et des recettes de cette CdC entraîne quelques questionnements et difficultés à monter un budget le plus précis possible.

Le Président passe ensuite en revue chapitre par chapitre l'ébauche budgétaire 2014 afin d'expliquer comment a été montée cette ébauche en retirant les dépenses assumées par l'ancienne CdC du Monségurais sur la compétence « Gymnase et stade », en revalorisant de 5% le chapitre des charges à caractère général, en augmentant le chapitre 012 (dépenses de personnel) des nouvelles demandes, des revalorisations indiciaires, des reprises de personnel suite au transfert de compétence de la lecture publique, etc..

Le Président détaille le chapitre 65 des participations et rappelle la modification essentielle qui consiste à ne pas reprendre la part de capitation au SDIS versée par l'ancienne CdC du Monségurais.

Le Président présente ensuite les prévisions de recettes et fait une description de la mécanique fiscale et des prévisions sur lesquelles a été basée la présentation des ébauches budgétaires à savoir un vote des taux à 0% sur le foncier bâti (alignement des 38 communes sur le taux anciennement en vigueur sur le Réolais et sur le Pays d'Auros), à 2,82% sur le foncier non bâti (ancien taux du Réolais) et à 7,92% pour la taxe d'habitation (ancien taux du Réolais). Il ne serait ainsi pas tenu compte des taux moyens pondérés calculés par l'administration fiscale (à savoir : 8,04% sur la TH et 3,13% sur le FNB).

Le Président lance ensuite le débat sur la répartition de la croissance du FPIC estimée à ce jour à 120 000 euros supplémentaires ; il reporte la décision au mois de juin et demande aux communes de réfléchir sur une répartition dérogatoire (qui devra être votée à l'unanimité).

M. Savigneux prend la parole pour donner des précisions sur chacun des chapitres en fonctionnement qui ont été décrits par le Président ; il revient sur la responsabilité confiée au DGS de réfléchir à l'harmonisation salariale au sein de la nouvelle CdC.

M. Savigneux fait une présentation des prévisions d'investissements et rappelle les deux projets structurants que sont la construction de la médiathèque de Gironde (en 2014) et le bâtiment à usage sportif d'Auros avec un choix à opérer entre le recours à l'emprunt et le prélèvement dans notre « réserve » d'environ 900 000 euros.

M. Savigneux rappelle la volonté commune d'inscrire entre 400 et 500 000 euros d'investissements sur la voirie intercommunale mais la possibilité d'y affecter les 35 000 euros d'excédent d'investissement d'Auros ainsi qu'une part de notre excédent reporté (cf plus haut).

Il rappelle les Restes A Réaliser (RAR) 2013 non équilibrés en dépenses et en recettes dont le parking de la MSR ainsi que la part de voirie 2013 non réalisée sur la commune de Gironde sur Dropt. Il indique la possibilité d'acheter un nouveau siège et donc de prévoir une enveloppe pour cet achat et les travaux afférents (250 à 300 000 euros TTC).

Interventions de l'assemblée :

- M. ISSARD demande à ce qu'une inscription budgétaire soit prévue pour l'achat de terrains en vue de la réalisation de la piste cyclable en site propre ;
- M. ZAGHET rappelle son attachement à ce que la croissance du FPIC soit réservée à l'intercommunalité du fait de la disparition du FDAVC-I (pour la voirie intercommunale) et sur le fait qu'une part du FDAEC distribué par chaque conseiller général concerné (sur les 3 cantons, tant sur le Réolais, que sur le Pays d'Auros ou sur le Monségurais) soit affectée à la voirie intercommunale ;
- M. ISSARD s'exprime clairement contre cette option : on préserve l'impôt ménages intercommunal mais on ponctionne les budgets communaux qu'on oblige alors à relever les impôts ménages, il s'agit d'un transfert de richesses injuste selon lui ;
- Le Président rappelle qu'il y aura une réflexion en profondeur à avoir sur les disparités de taux et de bases entre les communes afin que chacun prenne sa part à l'effort fiscal commun ;
- De nombreuses communes dénoncent le risque de voir leur FDAEC diminuer (surtout sur le Réolais) alors qu'il s'agit d'une des rares ressources assurées pour des petites communes qui ont du mal à mobiliser des financements croisés extérieurs ;
- F. ZAGHET rappelle le caractère aléatoire du FDAEC surtout au regard des menaces qui pèsent sur le Département et sur ses recettes ;

- Un élu de Roquebrune demande si un programme d'installation de la signalétique touristique pourra être prévue en 2014 sur les trois communes du Monségurais du fait qu'il s'agit du dernier territoire absolument pas desservi (au sein de notre CdC) par cette signalétique ;
- M. Malandit rappelle qu'une compétence n'est absolument pas activée par la CdC du RSG à ce jour, ce sont les services auprès des personnes âgées : transport à la demande, politique du logement, activités diverses, accueil, etc. face au vieillissement de la population et à sa paupérisation // le Président abonde dans ce sens et reconnaît le besoin existant surtout en termes de transport, il rappelle qu'une étude avait été effectuée sur le Réolais mais qu'elle n'avait pas donné de résultats concluants ;
- M. Zaghet rappelle qu'une étude (avec recrutement d'un agent) avait été effectuée sur le Pays d'Auros en 2013 sur les besoins sociaux du territoire qui faisait ressortir comme premier besoin la création d'un accueil de services publics (guichet unique) et comme second besoin le transport mais avec la difficulté de ne pouvoir être qu'organisateur de second rang de la politique de transport (du fait que le CG 33 est le titulaire de la compétence) et au regard des coûts très importants d'une telle compétence ;
- M. DESPUJOLS demande si la CdC a réfléchi à la possibilité de demander aux communes un reversement de la Taxe d'Aménagement (TA) qui est perçue par la commune et par le CG 33 // M. Zaghet rappelle que cette possibilité existe mais uniquement pour les immeubles bâtis sur les zones d'activités économiques de compétence communautaire (et pas sur les constructions de maisons individuelles) et qu'elle est activée par ex. à Mazères (Langon), il indique avoir lu plusieurs jurisprudences qui pourraient imposer aux communes de reverser une part de TA ;
- M. Savigneux se prononce contre le principe même de cette TA qui représente une taxe à l'investissement, qui est anti-économique et qui va à l'encontre de l'attractivité du territoire ;
- M. ISSARD lance le débat sur la réforme des rythmes scolaires en indiquant que le budget des communes qui ont une école vont voir leur budget imploser / il demande une réflexion sur la reprise de compétence par la CdC / M. Savigneux indique qu'il lui semble incongru de séparer les compétences scolaire et périscolaire et que donc la réflexion ne pourra être menée que si la CdC prend la totalité de la compétence scolaire / le débat rebondit et plusieurs Maires s'expriment en faveur ou non de l'intervention du personnel de l'Education Nationale dans le temps périscolaire.

Vote des subventions aux associations :

Les règles d'éligibilité aux subventions ont été reconduites sur chaque partie du territoire telles qu'elles existaient précédemment ;

Une harmonisation n'a pas encore été effectuée sur tout le territoire (reportée à 2015) ;

La liste des arbitrages rendus par le Bureau des Maires a été envoyée à toutes les communes par mail ;

Vote à l'unanimité (voir la liste jointe) :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION 2014 en €
LE VELO CLUB MARMANDE	300
AAGPS	750
ANIM'ART	1 000
APEFEM	8 500
ASSOCIATION FAMILLE LAIQUE	1 000
BARIE CASTETS BASKET CLUB	1 000
CHEMIN DES ARTS	4 000
COMITE DES FETES DE SAVIGNAC	750
LA LYRE DE LA JEUNESSE D'AILLAS	300
LA ROUTE DE LA TRANSHUMANCE	500
LES ARCHERS D'AUROS	1 000
OPERA DE BARIE	500
SOLID'AVENIR	1 350
PASSERELLE	1 350
Sporting CLUB MONSEGURAIS	3 553
TRANS'MUSICALE	2 400
LE PASSAGE	750

MUSICACITÉ (ANIMATION TOURISME EN RÉOLAIS)	1 000
LES JOYEUX DES BARTHES	300
VIVACITE	2 400
LEZ'ARTS RYTHMES	500
FMALR, Festival des musiques anciennes	2 400
LA GRANGE	1 800
TOTAL	37 403 €

Il est également voté à l'unanimité une subvention d'un montant plafond de 10 538 euros pour l'année 2014 à l'association Pays d'Auros au Diapason afin de lui permettre d'assurer son fonctionnement associatif jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, dans l'attente de l'étude de leur demande de reprise en régie directe de cette école de musique par la CdC et sous la condition de la signature d'une convention d'objectifs et de partenariat avec eux (voir la délibération correspondante).

Approbation des modifications statutaires des Pays Rives de Garonne et Haut entre Deux Mers (HE2M) :

Vote à l'unanimité (voir projets de statuts joints aux délibérations : aucune modification d'envergure, seulement un ajustement par rapport aux nouveaux périmètres des nouvelles CdC, pas de modification de la représentativité des CdC ni de la gouvernance).

Subventions aux locaux commerciaux (aide à la location) :

Vote à l'unanimité pour les deux subventions aux restaurants de La Réole et de Mongauzy récemment ouverts.

Le Président rappelle la possibilité, par une simple modification de statuts, d'étendre ce dispositif au territoire du Pays d'Auros dès 2014.

ZAE Bois Majou :

La proposition de vendre 7 bandes de terrains en bords de RD 9 au CG 33 pour un total de 4664 mètres carrés pour un montant arrondi à 29 400 euros // recette qui sera inscrite au budget annexe 2014 de la ZAE Bois Majou.

Nom	Activité	Commune	Montant de la subvention proposée
LE BURGER REOLAIS	RESTAURATION RAPIDE	LA REOLE	48,60€ par mois pendant 23 mois soit 1 117,80€
LE MONGAUZIN	RESTAURATION TRADITIONNELLE	MONGAUZY	113,13€ par mois pendant 23 mois soit 2 601,99€

Enfance – Jeunesse :

La mise à disposition du Pôle Enfance de Monségur par la commune est acceptée à l'unanimité.

* * *

En question diverse, le Président indique au Conseil la décision du bureau exécutif de lancer l'étude environnemental d'impact sur le projet de tracé de la future piste cyclable en site propre sur le Réolais (impact de la piste ainsi que des projets de halte-canôe en bords de Dropt) et recueille l'approbation de la salle sans intervention contraire. Il indique également qu'un travail a été effectué sur des propositions de logos soumises par des prestataires privés et que 4 propositions (non nominatives) seront soumises aux Mairies par mail afin que celles-ci statuent rapidement et qu'une décision pour le nouveau logo soit arrêtée en bureau des Maires après les élections.

Avant de clôturer la séance, le Président rend hommage à tous les Maires élus communautaires qui ne se représentent pas au prochain renouvellement général des conseils municipaux et qui ont œuvré avec leurs conseils municipaux à la réussite de nos communautés de communes : Stéphane SAVIGNEUX, Chantal BOUGES, Louis NEGRO, Christophe GERY, Philippe BOISSONNEAU, Jeanine CUVILLIER, Jean-Louis FAVEREAU, Xavier CAPDEVILLE, Laurent CADIC, Jean NOUVEL, Jean-Claude CONSTANTIN, Bernard DOUENCE, Thierry BOS et le Président lui-même (Bernard CASTAGNET).

La séance est close par le Président en remerciant la commune accueillante à vingt-trois heures et le Maire d'Auros invite les élus au verre de l'amitié.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

La Réole, le 21 mars 2014,



M. Bernard CASTAGNET

Président de la CdC du Réolais en Sud-Gironde

